



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 25 octobre 2017, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Laurent Clerc, a décidé :

- d'élire en qualité de conseillers communaux :
  - M. Christoph Wyss, pour remplacer M. Iago Vazquez Fernandez, démissionnaire,
  - Mme Jindra Fröhlich, pour remplacer Mme Cécile Theumann, démissionnaire,
  - M. Nicolas Potalivo, pour remplacer Mme Candice Pache, démissionnaire,
  - M. Patrick Strobel, pour remplacer Mme Julia Tarchini, démissionnaire.
- d'élire en qualité de scrutateur :
  - M. Aurélien Equey, pour remplacer M. Iago Vazquez Fernandez, démissionnaire.
- d'autoriser la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les communes du district de l'Ouest lausannois; d'accepter l'implantation et l'exploitation d'une antenne de ladite Fondation dans le district de l'Ouest lausannois pour un montant global de CHF 430'000.-, dont CHF 12'228.61 de charges d'exploitation annuelles financées par la commune de Saint-Sulpice; d'accepter de financer les frais d'installation pour un montant global de CHF 110'000.00 dont CHF 2'085.45 à charge de la commune de Saint-Sulpice; de valider son financement sur la base d'une clé de répartition par habitant au 31 décembre 2016 pour les 3 premières années, répartition qui sera, dès la 4<sup>ème</sup> année, réactualisée chaque année selon le recensement cantonal officiel du 31 décembre de l'année précédente;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 214'000.00 pour l'étude d'une garderie sise au chemin des Pâquis sur les parcelles 336, 337 et 339;
- de modifier les articles 96 et 112 du règlement de police communal relatifs aux infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de vie;
- d'adopter l'arrêté d'imposition de la Commune de Saint-Sulpice pour l'année 2018, tel qu'il lui a été soumis par la Municipalité, avec les amendements suivants :
  - article 4 (Paiement - intérêts de retard) 5 %;
  - article 7 (Soustractions d'impôts) 5 fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait;
- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires portés au budget 2017, soit :
  - compte 3185017 "Honoraire consulting pour la structure administrative" CHF 134'600.00
  - compte 3185020 "Honoraire consulting pour la fonction RH" CHF 81'000.00

Le Secrétaire e.r. :

  
N. Ray